

AUTO NEJMA MAROC
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 102.326.400 DH
SIEGE SOCIAL / KM 10 ROUTE D'EL JADIDA - CASABLANCA
RC N° 28.743-ICE N° 001524856000053

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 MAI 2021

Les actionnaires de la Société Auto Nejma Maroc, société anonyme au capital de 102.326.400 dirhams, dont le siège social sis KM 10, Route d'El Jadida Casablanca, sont convoqués le **20 MAI 2021 à 10 heures** par visioconférence, en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous :

- Approbation des modalités de convocation ;
- Rapport général des Commissaires aux comptes sur le même exercice arrêté au 31/12/2020 ;
- Examen et approbation du Rapport de gestion et de des comptes arrêtés au 31/12/2020 ;
- Quitus au Conseil d'Administration et aux Commissaires aux comptes ;
- Affectation des résultats et fixation des dividendes ;
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 et suivant de la loi n° 17-95 telle que modifiée et complétée ;
- Approbation des conventions autorisées par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 56 de la Loi 17-95 ;
- Ratification de la cooptation du nouvel Administrateur indépendant et renouvellement des mandats des Administrateurs ;
- Renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes ;
- Vote sur toutes propositions accessoires ;
- Pouvoirs pour dépôt et publicité.

Il est rappelé que tout actionnaire a le droit d'assister à cette Assemblée à condition d'être inscrit sur les registres sociaux ou de se faire délivrer une attestation de blocage de ses titres par son intermédiaire financier, cinq jours au moins avant la tenue de l'Assemblée. Les inscriptions peuvent se faire en envoyant un e-mail à l'adresse électronique ago-20-05-2021@autonejma.ma.

En cas de représentation des détenteurs de titres au porteur, les mandataires doivent en plus envoyer la justification de leur mandat.

Les documents requis par la loi sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

Conformément aux dispositions des articles 121 et 121 bis de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, la demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de cette Assemblée par les actionnaires détenteurs du pourcentage d'actions prévu par l'article 117 de ladite loi, doit être adressée au siège social par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de dix (10) jours à compter de la publication du présent avis.

Les documents et informations prévus aux articles 121, 121 bis et 141 de la loi 17-95 peuvent être consultés sur notre site internet : www.autonejma.ma

Les actionnaires trouveront ci-dessous, le projet des résolutions proposé à cette Assemblée.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve les modalités de convocation faites par le Conseil d'Administration et lui en donne décharge définitive.

la loi du 17-95, telle que modifiée et complétée, approuve lesdites conventions.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et les explications du Conseil d'Administration, ainsi que la lecture des rapports des Commissaires aux comptes, approuve expressément le rapport de gestion, de même qu'elle approuve intégralement les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils résultent du bilan arrêté à cette date et qui présentent un bénéfice net de 102.663.038,63 dirhams.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale rend hommage au défunt M. Fessal KOHEN pour sa contribution en tant qu'Administrateur indépendant et ratifie la cooptation faite par le Conseil d'Administration, effectuée le 26 Novembre 2020, de M. Azzeddine BENMOUSSA en qualité d'Administrateur indépendant.

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 15 des statuts et l'article 41 bis de la loi n° 20-19 modifiant et complétant la loi n° 17-97 relative aux sociétés anonymes, constate que les mandats des Administrateurs ci-dessous sont arrivés à terme, et approuve leurs renouvellements pour la durée statutaire d'une année :

- Monsieur Abdellatif HAKAM
- Madame Naoual HAKAM
- Monsieur Hamza HAKAM
- Monsieur El Abbès HAKAM
- Monsieur Abdelkrim HAKAM

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne au Conseil d'Administration quitus entier, définitif et sans réserves pour sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

En tant qu'Administrateurs indépendants :

- Monsieur Mustapha FARIS ;
- Monsieur Azzeddine BENMOUSSA ;

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée donne quitus aux Commissaires aux comptes de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Ces mandats prendront fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice net qui s'élève à 102.663.038,63 dirhams de la façon suivante :

Bénéfice net	102.663.038,63 dhs
- Report antérieur	708.561.792,26 dhs
Bénéfice distribuable	811.224.830,89 dhs
- Dividendes	61.395.840,00 dhs
Solde à reporter à nouveau	749.828.990,89 dhs

A la suite de cette affectation, il sera attribué à chacune des 1 023 264 actions composant le capital social, un dividende de 60 Dirhams (Soixante dirhams) par action.

Les dividendes seront mis en paiement le Mercredi 30 Juin 2021.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les mandats des Commissaires aux comptes sont arrivés à terme et décide de renouveler lesdits mandats pour une durée de trois ans, qui prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023, à savoir les cabinets :

- Deloitte Audit sis à Bd Sidi Mohammed Ben Abdellah Bâtiment C - Tour Ivoire III, étage 3, Casablanca Marina Maroc », représenté par MADAME SAKINA BENSOUA KORACHI ;
- KPMG demeurant à Casablanca 40 bd d'Anfa, représenté par Monsieur Redouane RHALIB.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article 56 et suivants de

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer les formalités prévues par la loi.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire Covid-19 ayant impacté négativement le secteur automobile national qui a vu ses ventes reculer jusqu'à -25% selon les segments.

Pendant cette année, Auto Nejma s'est mobilisée face à la pandémie Covid-19 dans le respect des mesures sanitaires les plus strictes afin de garantir la santé et la sécurité de ses collaborateurs, de ses clients et partenaires.

Le Conseil d'administration de la société AUTO NEJMA MAROC du 03 Mars 2021 a arrêté les comptes de l'exercice 2020, faisant état d'une résilience de la société avec un chiffre d'affaires de **2.216.431.383** dirhams, en régression de **3 %** par rapport à l'année 2019.

L'impact de la crise COVID-19 sur le chiffre d'affaires a été limité, grâce à la réalisation en 2020 de marchés exceptionnels signés en 2019 qui portent sur les bus et poids lourds.

Par ailleurs, le résultat d'exploitation pour l'année 2020 a été arrêté à **171.647.721** dirhams, en baisse de **29 %** par rapport à celui de 2019.

Le résultat net pour l'année 2020 a été arrêté quant à lui à **102.663.038** dirhams, en baisse de **36 %** par rapport à celui de 2019.

BILAN (ACTIF)

Exercice clos le 31/12/2020

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020			Exercice Précédent
	Brut	Amortissement et provisions	Net	
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)	37 902 116,90	18 517 563,81	19 384 553,09	9 339 307,42
* Frais préliminaires				
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	37 902 116,90	18 517 563,81	19 384 553,09	9 339 307,42
* Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	13 006 709,60	2 891 823,85	10 114 885,75	8 547 782,29
* Immobilisation en recherche et développement				
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires				
* Fonds commercial				
* Autres immobilisations incorporelles	13 006 709,60	2 891 823,85	10 114 885,75	8 547 782,29
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	646 375 376,08	244 893 416,53	401 481 959,55	421 745 966,57
* Terrains	212 133 048,00		212 133 048,00	212 133 048,00
* Constructions	316 808 105,72	167 848 714,67	148 959 391,05	161 654 039,00
* Installations techniques, matériel et outillage	53 453 605,85	38 756 737,47	14 696 868,38	17 867 834,48
* Matériel transport	26 088 981,33	16 061 608,28	10 027 373,05	12 979 210,07
* Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	29 902 994,33	22 226 356,11	7 676 638,22	8 853 337,09
* Autres immobilisations corporelles				
* Immobilisations corporelles en cours	8 188 640,85		8 188 640,85	8 258 497,93
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	238 949,46		238 949,46	174 949,46
* Prêts immobilisés				
* Autres créances financières	238 949,46		238 949,46	174 949,46
* Titres de participation				
* Autres titres immobilisés				
ECARTS DE CONVERSION -ACTIF (E)				
* Diminution des créances immobilisées				
* Augmentation des dettes financières				
TOTAL I (A+B+C+D+E)	697 523 152,04	266 302 804,19	431 220 347,85	439 808 005,74
STOCKS (F)	736 386 977,62	8 405 076,71	727 981 900,91	753 238 100,74
* Marchandises	732 388 641,10	8 405 076,71	723 983 564,39	748 732 399,28
* Matières et fournitures, consommables				
* Produits en cours	3 998 336,52		3 998 336,52	4 505 701,46
* produits intermédiaires et produits résiduels				
* Produits finis				
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	732 015 032,72	2 826 591,14	729 188 441,58	428 151 901,34
* Fournis, débiteurs, avances et acomptes	11 629 339,51		11 629 339,51	6 601 419,42
* Clients et comptes rattachés	674 027 544,21	2 826 591,14	671 200 953,07	389 979 567,28
* Personnel	747 875,43		747 875,43	870 363,71
* Etat	10 151 667,32		10 151 667,32	20 563 317,69
* Comptes d'associés				
* Autres débiteurs	22 345 025,80		22 345 025,80	5 401 208,36
* Comptes de régularisation-Actif	13 113 580,45		13 113 580,45	4 736 024,88
TITRES VALEURS DE PLACEMENT (H)	10 019 764,97		10 019 764,97	
Titres et valeurs de placement	10 019 764,97		10 019 764,97	
ECARTS DE CONVERSION -ACTIF (I)	4 075,99		4 075,99	74 179,77
(Eléments circulants)	4 075,99		4 075,99	74 179,77
TOTAL II (F+G+H+I)	1 478 425 851,30	11 231 667,85	1 467 194 183,45	1 181 464 181,85
TRESORERIE-ACTIF	21 911 185,77		21 911 185,77	49 482 517,52
* Chèques et valeurs à encaisser	7 251 502,02		7 251 502,02	49 107 694,46
* Banques, TG et CCP	14 257 340,78		14 257 340,78	23 498,80
* Caisse, Régie d'avances et accreditifs	402 342,97		402 342,97	351 324,26
TOTAL III	21 911 185,77		21 911 185,77	49 482 517,52
TOTAL GENERAL I+II+III	2 197 860 189,11	277 534 472,04	1 920 325 717,07	1 670 754 705,11

BILAN (PASSIF)

Exercice clos le 31/12/2020

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020		Exercice Précédent au 31/12/19
	Exercice	Exercice Précédent au 31/12/19	
CAPITAUX PROPRES	932 336 144,69		925 859 922,06
* Capital social ou personnel (1)	102 326 400,00		102 326 400,00
* Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé capital appelé dont versé.....			
* Prime d'émission, de fusion, d'apport			
* Ecart de réévaluation			
* Réserve légale	10 232 640,00		10 232 640,00
* Autres réserves	8 552 273,80		8 552 273,80
* Report à nouveau (2)	708 561 792,26		645 523 130,70
* Résultat nets en instance d'affectation (2)			
* Résultat net de l'exercice (2)	102 663 038,63		159 225 477,56
Total des capitaux propres (A)	932 336 144,69		925 859 922,06
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)			
* Subvention d'investissement			
* Provisions réglementées			
DETTES DE FINANCEMENT (C)			
* Emprunts obligataires			
* Autres dettes de financement			
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)			
* Provisions pour risques			
* Provisions pour charges			
ECARTS DE CONVERSION-PASSIF (E)			
* Augmentation des créances immobilisées			
* Diminution des dettes de financement			
Total I (A+B+C+D+E)	932 336 144,69		925 859 922,06
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	979 458 204,99		614 214 223,72
* Fournisseurs et comptes rattachés	654 125 701,81		264 560 825,66
* Clients créditeurs, avances et acomptes	34 319 437,47		174 795 856,16
* Personnel	12 228 345,49		19 545 225,35
* Organisme sociaux	8 648 728,44		11 209 618,32
* Etat	38 059 302,55		57 161 505,70
* Comptes d'associés	415 000,00		
* Autres créanciers	11 705 072,91		13 055 324,10
* Comptes de régularisation passif	219 956 616,32		73 885 868,43
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	7 751 274,51		8 773 707,22
ECARTS DE CONVERSION-PASSIF (Eléments circulants) (H)	28 206,20		22 644,94
Total II (F+G+H)	987 237 685,70		623 010 575,88
TRESORERIE-PASSIF	751 886,68		121 884 207,17
* Crédits d'escompte			
* Crédits de trésorerie			105 000 000,00
* Banques de régularisation	751 886,68		16 884 207,17
Total III	751 886,68		121 884 207,17
TOTAL GENERAL I+II+III	1 920 325 717,07		1 670 754 705,11

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes)

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

NATURE	OPERATIONS		TOTALS DE L'EXERCICE	TOTALS DE L'EXERCICE PRECEDENT Au 31/12/19
	Propres à l'exercice	concernant les exercices précédent		
I PRODUITS D'EXPLOITATION	2 179 796 534,37	42 093 650,57	2 221 890 184,94	2 251 395 668,58
* Ventes de marchandises (en l'état)	2 179 796 534,37		2 179 796 534,37	2 251 395 668,58
* Ventes de biens et services produits	36 634 848,72		36 634 848,72	42 093 650,57
chiffre d'affaires				
* Variation de stocks de produits (1)	-507 364,94		-507 364,94	-224 368,47
* Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
* Subventions d'exploitation				
* Autres produits d'exploitation	3 649 999,96		3 649 999,96	4 035 024,03
* Reprises d'exploitation:	10 686 302,12		10 686 302,12	8 645 338,88
transferts de charges				
Total I	2 230 260 320,23		2 230 260 320,23	2 305 945 313,09
II CHARGES D'EXPLOITATION	1 836 460 153,56	0,05	1 836 460 153,61	1 817 107 782,14
* Achats revendus(2) de marchandises	1 836 460 153,56	0,05	1 836 460 153,61	1 817 107 782,14
* Achats consommés(2) de matières et fournitures	17 306 990,93	-40 013,60	17 266 977,33	16 674 627,44
* Autres charges externes	46 243 349,71	-69 253,29	46 174 096,42	54 519 884,16
* Impôts et taxes	3 109 937,53	392 480,00	3 502 417,53	3 896 348,69
* Charges de personnel	112 349 222,95		112 349 222,95	128 496 664,63
* Autres charges d'exploitation	1 852 976,40		1 852 976,40	1 441 470,31
* Dotations d'exploitation	41 006 754,19		41 006 754,19	40 597 798,35
Total II	2 058 329 385,27	283 213,16	2 058 612 598,43	2 062 734 575,72
III RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			171 647 721,80	243 210 737,37
IV PRODUITS FINANCIERS				
* Produits des titres de partic. et autres titres immobilisés				
* Gains de change	2 574 134,84		2 574 134,84	2 917 158,20
* Intérêts et autres produits financiers	3 706 062,85		3 706 062,85	136 847,67
* Reprises financier : transfert charges	258 312,49		258 312,49	418 027,09
Total IV	6 538 510,18		6 538 510,18	3 472 032,98
V CHARGES FINANCIERES				
* Charges d'intérêts	9 405 972,47		9 405 972,47	6 084 689,18
* Pertes de change	3 138 655,18		3 138 655,18	4 727 762,88
* Autres charges financières				
* Dotations financières	4 075,99		4 075,99	74 179,77
Total V	12 548 703,64		12 548 703,64	10 886 631,83
VI RESULTAT FINANCIER (IV-V)			-6 010 193,46	-7 414 598,87
VII RESULTAT COURANT (III+VI)			165 637 528,34	235 796 138,50

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes)

NATURE	OPERATIONS		TOTALS DE L'EXERCICE	TOTALS DE L'EXERCICE PRECEDENT
	Propres à l'exercice	exercices précédents		
VII RESULTAT COURANT (reports)			165 637 528,34	235 796 138,50
VIII PRODUITS NON COURANTS				
* Produits des cessions d'immobilisations	747 370,00		747 370,00	856 462,00
* Subventions d'équilibre				
* Autres produits non courants	4 770 891,25		4 770 891,25	6 347 891,83
* Reprises non courantes ; transferts de	1 946 000,00		1 946 000,00	1 946 000,00
Total VIII	7 464 261,25		7 464 261,25	9 150 353,83
IX CHARGES NON COURANTES				
* Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	371 304,57		371 304,57	778 884,13
* Subventions accordées				
* Autres charges non courantes	15 587 011,59		15 587 011,59	9 258 071,64
* Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	4 553 137,80		4 553 137,80	1 946 000,00
Total IX	20 511 453,96		20 511 453,96	11 982 955,77
X RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)			-13 047 192,71	-2 832 601,94
XI RESULTAT AVANT IMPÔTS (VII+X)			152 590 335,63	232 963 536,56
XII IMPÔTS SUR LES BENEFICES			49 927 297,00	73 738 059,00
XIII RESULTAT NET (XI-XII)			102 663 038,63	159 225 477,56
XIV TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VIII)			2 244 263 091,66	2 318 567 699,88
XV TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XIII)			2 141 600 053,03	2 159 342 222,32
XVI RESULTAT NET (total des produits-total des charges)			102 663 038,63	159 225 477,56



11, Avenue Bir Kacem - Souissi
10170 Rabat
Maroc



Deloitte Audit
Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment C - Tour Ivoire 3 - 3^{ème}
étage
La Marina - Casablanca

Aux Actionnaires de la société
AUTO NEJMA MAROC S.A.
Km 10, Route d'El Jadida
Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société AUTO NEJMA MAROC S.A. (la « société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 932 336 144,69 MAD dont un bénéfice net de 102 663 038,63 MAD. Ces états de synthèse ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 3 mars 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée au Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société AUTO NEJMA MAROC S.A. au 31 décembre 2020, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés de l'audit	Notre réponse
Créances Clients La société AUTO NEJMA MAROC S.A. détient des créances clients. Ces créances clients totalisent un montant net de 671 201 KMAD et représentent au total 46% de l'actif au 31 décembre 2020. La provision pour dépréciation des créances clients est calculée sur la base des créances dont l'antériorité dépasse 365 jours ainsi que les chèques et effets sans provision. Nous avons considéré que le poste créances clients constitue un point clé d'audit vu son importance et la sensibilité de cet actif dans la phase de recouvrement.	Les travaux effectués correspondent principalement aux procédures d'audit suivantes : <ul style="list-style-type: none"> Nous avons rapproché la balance auxiliaire clients avec les comptes à la date de clôture et nous avons sélectionné les clients à circulariser. Nous avons également, sur la base d'échantillonnages, testé la documentation comptable pour la justification des créances ainsi que les règlements subséquents y afférents. Nous avons effectué une revue de la balance âgée en lien avec l'analyse de la dépréciation des créances clients : nous avons réitéré le calcul de la dépréciation clients conformément aux règles de l'entité. Nous avons examiné les tests de dépréciation réalisés par la société durant l'exercice, à travers l'analyse de la documentation relative à la détermination de l'ancienneté des créances et des impayés. Nous avons rapproché le montant de la dépréciation de celui comptabilisé et avons investigué les retards de paiement supérieurs à 12 mois Nous avons également calculé, revu et discuté avec le management les délais de règlement clients.
Stock de Véhicules Neufs Les stocks de Véhicules neufs sont comptabilisés à leur coût d'achat, une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'inventaire est déterminée, référence par référence, en fonction de la rotation ; elle est basée sur les quantités en stock et les ventes passées ainsi que les probabilités d'écoulement futur. Les taux de dépréciation retenus sont adaptés en fonction de chaque situation. Dans ce contexte, nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit car les éventuelles provisions qui en découlent sont par nature dépendantes d'hypothèses, d'estimations ou d'appréciations de la part de la direction.	Nos travaux ont consisté principalement en l'appréciation des données et des hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la valeur d'inventaire ainsi que l'identification des articles qui devraient être comptabilisés à cette valeur. Dans ce contexte, nous avons notamment : <ul style="list-style-type: none"> Pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place pour identifier les articles à rotation lente. Testé l'efficacité des contrôles clés relatifs à ces procédures. Assisté à l'opération d'inventaire physique des stocks de véhicules neufs de fin d'année. Comparé par sondages le coût des articles en stock avec le prix de vente net pratiqué afin de confirmer le montant de la dépréciation constatée dans les comptes. Identifié les articles à rotation lente et vérifié leur correcte évaluation à la valeur nette de réalisation lorsque celle-ci est inférieure à leur coût d'achat. Effectué une revue du dénouement de cette provision en l'exercice N+1 afin de nous assurer de la pertinence et de la fiabilité des données utilisées pour la détermination de la provision pour dépréciation du stock des véhicules neufs constatée en l'exercice N.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance avec les états de synthèse, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires sur le patrimoine de la société, sa situation financière et ses résultats.

Rabat et Casablanca, le 13 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

KPMG

Deloitte AUDIT

K.P.M.G. Audit
11, Avenue Bir Kacem, Souissi - Rabat
Téléphone : 215 5 37 03 37 02 31 00
Téléfax : 215 5 37 03 37 11

Deloitte Audit
Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment C - Tour Ivoire 3 - La Marina
Casablanca
Tél : 0523 21 40 75 / 05 22 22 47 34
Fax : 05 22 22 40 78 / 47 50

Redouane M. RHALIB
Associé

Sakina BENSOUADA KORACHI
Associée